

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2011

Conseillers municipaux absents et excusés :

Bénédicte HABIB (qui a donné procuration au Maire) ; Sébastien BOITON et Patrick GACHON, absents.

Secrétaire de séance : Henri RIVIERE.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

La notification du schéma départemental de coopération intercommunale a été réceptionnée en mairie, adressée par la Préfecture, le 17 Mai 2011. Ce projet a été envoyé pour avis.

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de cette notification (soit avant le 11 Août 2011) pour se prononcer par délibération.

Il est prévu que cinq intercommunalités et une commune se rassemblent et forment les Vals du Dauphiné : les Communautés de Communes de VIRIEU-Vallée de la Bourbre, de la Chaîne des Tisserands, des Vallons de LA TOUR DU PIN, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et la commune de SAINT-ONDRAS.

Certaines communes comme : CORBELIN, SUCCIEU et CHATEAUVILAIN souhaitent rejoindre d'autres communautés de communes, tout comme CHARANCIEU qui aimerait quitter le Pays Voironnais pour rejoindre la Chaîne des Tisserands.

Monsieur le Maire indique que la Cté de communes de VIRIEU-Vallée de la Bourbre a voté positivement mercredi dernier pour ce schéma départemental.

Ce regroupement serait composé de 41 communes, soit 58 442 habitants.

Ce schéma devra être définitivement adopté et publié au plus tard le 31 Décembre 2011.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter et de se prononcer pour ou contre le schéma départemental de coopération intercommunale proposé.

VOTE du CM :

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité sur la prescription et sur les préconisations ; quelques observations sont cependant formulées : la rapidité avec laquelle ce schéma a été proposé et les élus mentionnent que si ce schéma n'était pas retenu, les élus aimeraient être reconsultés en cas de nouveau périmètre.

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EN ISERE. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose que, suite à la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de l'Isère a présenté le 22 Avril 2011 le projet de schéma départemental de coopération intercommunale à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Ce projet est adressé pour avis aux organes délibérants des communes et établissements publics de coopération concernés.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du 11 Mai 2011 pour se prononcer par délibération. Le projet accompagné des avis recueillis au cours de la phase précédente sera transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale dont la réunion est prévue fin Août 2011, et qui, à compter de cette transmission disposera de quatre mois pour se prononcer.

Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 Décembre 2011.

La commune de VIRIEU est concernée par le projet de fusion-extension : « Vals du Dauphiné » regroupant les Communautés de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre (dont elle est membre), de la Chaîne des Tisserands, des Vallons de La Tour du Pin, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et la commune de St Ondras.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur la prescription et les préconisations du projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
- REGRETTE la rapidité avec laquelle ce projet de schéma départemental a été proposé,
- SOUHAITERAIT être reconsulté en cas de nouveau périmètre si cette prescription n'était pas retenue.

=====

II.URBANISME ET CONSTRUCTION :

***Permis de Construire :** déposé par le Garage GROS pour l'échange de l'auvent situé sur les postes d'essence. Dimensions : 8.5 m x 7 m, hauteur : 4.2 m sur 2 poteaux. Propriété cadastrée section AD 194 et 193, située hors périmètre du château. Zone au P.O.S : UBa. Un avis favorable est donné.

***Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

-déposée par le T.G.I de BOURGOIN-JALLIEU pour la propriété de M. et Mme DOS SANTOS OLIVEIRA, cadastrée AB 67 et 79 (zones au P.O.S : UA et NAb), située hors périmètre du château.

Montant de la mise à prix : 35 000.00 €. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption, mais aurait été intéressée par l'acquisition de la grange (AB 79) située en face du cimetière pour un prix à hauteur de 4 000.00 €.

-déposée par Me Bruno MARTIN pour la vente de la propriété de M. et Mme Jean-Max BACHET, cadastrée AB 154, 427, 429 et 431 et 425, située dans le périmètre du château. Zones UA et UBb au P.O.S. Prix de vente : 187 000.00 €, acquéreurs : M. CESBRON et Mme BIGILLON. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

-déposée par SCP TOUZET, Notaires associés, pour la vente d'une parcelle de terrain de 2 232 m² à détacher de la parcelle AB 272 appartenant à M. et Mme CHOVEL Paul. Propriété située dans le périmètre du château, zone au P.O.S : UBb. Prix de vente : 192 000.00 €. Acquéreur : M. SAGNARD. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

-déposée par SCP RAYNAUD, notaires associés pour la vente de la propriété de la SCI MAJOPEMA, cadastrée AD 88, située hors périmètre du château. Zone UBa au P.O.S. Prix de vente : 218 000.00 €, acquéreur : M. CORTET. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

***P.L.U :** la dernière réunion s'est tenue le 4 Juillet en présence des personnes associées.

Parmi les personnes présentes : le SANO, la chambre d'agriculture, le conseil général... La prochaine réunion est fixée au lundi 12 Septembre à 14 h 30 au secrétariat.

III. VOIRIE :

Henri RIVIERE donne le compte-rendu des travaux de voirie en cours :

Les entreprises GACHET et EIFFAGE ont commencé les travaux sur la commune de VIRIEU : réfection de la rue du Château (de la maison Clément à la Route Départementale 17) et du chemin de Layat (de la maison Clément au croisement du chemin des Cardelles).

Le déblayage a débuté ainsi que les accotements, l'enrobé se fera en août. La partie du chemin de layat sera faite en bi couche, courant juillet.

Le service des impôts de LA TOUR DU PIN demande que soient créées les nouvelles appellations des bâtiments de la Société Dauphinoise pour l'Habitat sur la commune :

Pour le « lotissement le Clos des Lys » et la « Résidence des Lys ».

Le conseil municipal délibère et crée ces deux adresses.

OBJET : DENOMINATION DE NOUVELLES ADRESSES DANS LA PROPRIETE DE LA S.D.H A VIRIEU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la construction de logements jumelés et de maisons individuelles au sein du parc de la Société Dauphinoise pour l'Habitat dont le siège est à ECHIROLLES, Isère, il convient de créer de nouvelles appellations pour ces deux groupements de maisons qui sont situés sur une propriété privée et n'ont pas de nom de rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-CONSIDERANT que les huit logements jumelés et le lotissement de la Société Dauphinoise pour l'Habitat n'ont pas encore d'adresse officielle,

-INDIQUE que les huit logements jumelés sont nommés : Résidence Les Lys et que le lotissement de la S.D.H composé de six terrains est dénommé : Lotissement le Clos des Lys.

=====

IV. TRAVAUX BATIMENTS :

Gilles BREDA informe l'assemblée des différents travaux en cours ou effectués :

Aux vestiaires du foot : restent quelques finitions, notamment les plafonds tendus. Les façades sont terminées.

A l'aire de jeux : la cabane a été refaite par les employés communaux.

Le local électrique au stade a été rénové.

La clôture de l'aire de jeux sera mise en place fin juillet.

Les quilles installées devant l'ancienne mairie, et certaines situées rue de Barbenière seront repeintes.

Les panneaux signalant le centre de soins ont été placés aujourd'hui.

Le stade de football a été réensemencé.

Locations communales : Mme GAMBU a libéré l'appartement situé rue de Barbenière fin juin. Quelques trous dans le mur de la salle à manger seront à boucher et une couche de peinture sera remise.

Cet appartement communal (T2) est donc disponible.

Une personne faisant de la réflexologie est très intéressée par le local commercial situé au rez-de-chaussée. Certains travaux seront faits : local avec douche, bureau, accueil, isolation des murs et des plafonds phonétiquement. Estimation de ces travaux entre 25 et 30 000 €. Le loyer sera de 300.00 € par mois.

Plan de désherbage : VIRIEU étant commune pilote, le SMABB va publier un article sur « la lettre du SMABB », ainsi que sur leur site. Ce jour, ils ont vu le matériel communal acheté et les travaux déjà réalisés notamment dans la rue de Barbenière.

La journée de démonstration du matériel technique prévue fin juillet est reportée en septembre avec tous les partenaires.

Rénovation de la Halle : le diagnostic et l'esquisse du projet ont été fait par le maître d'œuvre : Avenier Conseils. Le coût estimatif des travaux est de : 53 341.60 € TTC.

Un dossier d'information sur la halle a été constitué.

Le conseil municipal délibère pour demander différentes subventions : auprès de la Fondation du Crédit Agricole ; au titre de la Réserve Parlementaire, auprès de l'Etat et à ERDF, pour la réfection de l'électricité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE HALLE AUPRES DE LA FONDATION DU CREDIT AGRICOLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 Juin 2011 approuvant le devis de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'aménagement de l'ancienne Halle. Il informe l'assemblée qu'il vient de recevoir de la SARL Avenier Conseil, Maître d'œuvre, le diagnostic et l'esquisse du projet. L'estimation globale des coûts pour la rénovation de l'ancienne halle est de : 44 800.00 € H.T, (quarante quatre mille huit cent euros) ; soit 53 341.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- COMPTE-TENU de l'importance de ces travaux d'aménagement et de restauration de l'ancienne Halle, et vu les faibles ressources communales,
- SOLLICITE auprès de la Fondation du Crédit Agricole, une subvention aussi élevée que possible pour aider à la réalisation de ces travaux.

=====

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE HALLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 Juin 2011 approuvant le devis de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'aménagement de l'ancienne Halle. Il informe l'assemblée qu'il vient de recevoir de la SARL Avenier Conseil, Maître d'œuvre, le diagnostic et l'esquisse du projet. L'estimation globale des coûts pour la rénovation de l'ancienne halle est de : 44 800.00 € H.T, (quarante quatre mille huit cent euros) ; soit 53 341.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- COMPTE-TENU de l'importance de ces travaux d'aménagement et de restauration de l'ancienne Halle, et vu les faibles ressources communales,
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Sénateur de l'Isère, une subvention exceptionnelle de l'Etat aussi élevée que possible pour aider à la réalisation de ces travaux.

=====

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX D'INTERET LOCAL (RESERVE PARLEMENTAIRE) POUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE HALLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 Juin 2011 approuvant le devis de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'aménagement de l'ancienne Halle. Il informe l'assemblée qu'il vient de recevoir de la SARL Avenier Conseil, Maître d'œuvre, le diagnostic et l'esquisse du projet. L'estimation globale des coûts pour la rénovation de l'ancienne halle est de : 44 800.00 €H.T, (quarante quatre mille huit cent euros) ; soit 53 341.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- COMPTE-TENU de l'importance de ces travaux d'aménagement et de restauration de l'ancienne Halle, et vu les faibles ressources communales,
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Député de l'Isère, une subvention au titre des Travaux d'Intérêt Local (Réserve Parlementaire) aussi élevée que possible pour aider à la réalisation de ces travaux.

=====

Concernant ces travaux de réfection : un chéneau devra être placé sur la maison voisine afin d'éviter que la pluie n'endommage la toiture et le sol de la halle.

Travaux à la bibliothèque : des pièces sur les radiateurs à gaz ont été changées. Certaines fenêtres seront remplacées.

Réflexion de l'assemblée : la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie pourrait être rénovée, pour des réunions ou petites manifestations, ce qui permettrait de désengorger la salle des fêtes très coûteuse en chauffage.

Le maire a rencontré les repreneurs du commerce PERRIN. Avec l'électro ménager, les petits travaux d'entretien, ils souhaiteraient organiser des stages de formation informatique et pour cela recherche un local approprié.

V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

-Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX donne à l'assemblée le compte-rendu de la fête de musique qui s'est déroulée sous la halle avec le concert de Frédéric BOBIN. De nombreuses personnes ont pu apprécier la qualité de ce spectacle.

Soirées théâtrales d'été sous la halle : un courrier a été envoyé au Conseil Général sollicitant une subvention pour l'organisation de ces soirées. Le directeur de la culture et du patrimoine, a renvoyé un document à compléter, auquel il faudra joindre une délibération du conseil municipal.

M. Valentin TRAVERSI, de la Compagnie Traverses préconise cinq représentations sous la halle de la pièce « tête à tête » de Paul EMOND les 13, 15, 20, 22 et 23 Août. Le 12 Août en soirée aura lieu la répétition générale.

Le conseil municipal délibère pour demander une subvention pour l'organisation des ces soirées théâtrales 2011 auprès du Conseil Général de l'Isère.

Le spectacle de danses de GALOTTA est fixé au samedi 14 janvier 2012.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR SOIREEES THEATRALES SOUS LA HALLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en Août prochain la commission culturelle communale souhaite renouveler sous la Halle, avec la Cie Traverses, les soirées théâtrales d'été qui avaient connu l'an dernier un grand succès.

Il indique que dans un premier temps, un courrier a été adressé au directeur de la culture et du patrimoine du Conseil Général de l'Isère réclamant une subvention éventuelle pour mener à bien ce projet. Un dossier de demande de subvention a été réceptionné. Il est à compléter dès que possible et à transmettre au Conseil Général de l'Isère, direction de la culture et du patrimoine.

Le spectacle proposé sous la Halle par la Cie Traverses est : « Tête à tête » de Paul Emond. Cinq dates sont d'ores et déjà retenues les : samedi 13 Août 2011 ; lundi 15 Août 2011 ; samedi 20 Août 2011 ; lundi 22 Août 2011 et mardi 23 Août 2011 en soirée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

-SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Isère, Direction de la Culture et du Patrimoine, service culture, à GRENOBLE, une subvention aussi élevée que possible pour aider la commission culturelle communale à programmer le spectacle de la Cie Traverses, soit cinq soirées théâtrales sous la Halle de VIRIEU, en Août prochain.

-INDIQUE que compte-tenu du faible montant du budget annuel de la commission culturelle communale, une subvention d'un montant de 6 000 euros serait la bienvenue pour aider à l'organisation de ces soirées théâtrales d'été.

=====

-Commission Sports Animations :

Gilles PONCHON indique que le slalom automobile a connu un grand succès avec 120 participants, contrairement à d'autres slaloms régionaux où les effectifs étaient en baisse cette année.

Une inquiétude cependant, pour le slalom 2012. En effet, le syndicat des eaux a programmé des travaux sur les réseaux : du pont de la Bourbre jusqu' à la roue à augets située au départ de cette course. M. Daniel VITTE, conseiller général et président du syndicat des eaux a été contacté et, par courrier a précisé que ces travaux débuteraient fin juin 2012.

Assemblée générale du C.S.V le 02.07.2011 :

Gilles PONCHON informe l'assemblée que peu de licenciés et adultes assistaient à cette réunion. Un rapport moral des activités, principalement l'organisation du loto a été fait par le Président.

La soirée country n'a pas connu le succès espéré. (- 1 100.00 €).

Il n'y aura pas d'équipe 3 cette année. L'équipe féminine, quant à elle, est toujours présente. L'Assemblée Générale se tenait dans les vestiaires rénovés, mais peu de visiteurs : peut être un manque de communication sur les bulletins municipaux, sur les sites internet de la commune et la Cté de communes. Le CSV perçoit une subvention de la part de la commune de Virieu et de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre. Le Club Sportif de Virieu participera au forum des associations en septembre prochain.

La commune envisage la signature d'une convention avec le CSV pour l'entretien et la gestion des vestiaires.

Forum des Associations les 24 et 25.09.2011 :

Toutes les associations n'étaient pas présentes aux différentes réunions. Un concours photos sur la vie associative, doté de lots intéressants, sera organisé à cette occasion.

Des animations sont prévues ce week-end là : jazz band pour animation le samedi et le dimanche ; les trois sous des écoles tiendront une sandwicherie et buvette ; projet de parcours en vélos électriques. Ce forum sera ouvert à des associations extérieures choisies par la Cté de communes. La prochaine réunion pour l'organisation aura lieu le 2 septembre.

AG de Plexus : l'association a fêté ses 20 ans d'existence dernièrement. A l'assemblée générale seulement dix adhérents étaient présents. L'association est mise en sommeil pendant deux mois cet été. Une ultime réunion aura lieu le 2 septembre à 20 heures afin de constituer un nouveau bureau pour que l'association perdure.

-Commission Aménagement Environnement Fleurissement :

Marie-Agnès TOURNON évoque la possibilité d'un aménagement de la place du Trêve avec un fléchage au sol pour éviter la descente en « sens interdit » des véhicules.

-Fleurissement communal :

Rolande THUDEROZ indique à l'assemblée qu'une 2^{ème} tournée a été faite lundi dernier. Certaines modifications ont été apportées au règlement communal : les « commerces » et les « fermes » ont été intégrés dans d'autres catégories, ainsi qu'une catégorie « encouragement ». Pour 2012, une nouvelle catégorie sur inscription en mairie sera créée : « jardin potager ».

Le montant des prix décernés a été défini : 40 € au premier de chaque catégorie, 35 € au 2^{ème}, 30 € au 3^{ème}, 20 € au 4^{ème} et 15 € pour les encouragements.

-Centre Communal d'Action Sociale :

Jean-Philippe REPIQUET indique à l'assemblée que pour mieux organiser la préparation des colis de Noël, un courrier avec coupon-réponse a été adressé à toutes les personnes de 70 printemps et plus. Sur 93 lettres envoyées, à ce jour, il manque une dizaine de réponses. La question des aliments surgelés avait été abordée à la dernière réunion. Lors du dernier ravitaillement à SASSENAGE, la Banque Alimentaire a offert un congélateur au CCAS. La Cté de communes va fournir un container pour faciliter les approvisionnements. Bureau des Assistantes Sociales : Madame PERSONNAZ, Assistante Sociale, a quitté son emploi à VIRIEU, mais n'est pas remplacée pour le moment. Son poste qui passera à temps plein partagé entre Virieu et Les Abrets, ne sera pourvu qu'à l'automne.

-Syndicat des Collèges : Marie-Agnès TOURNON informe les élus que les statuts du syndicat seront réexaminés, car il n'y a plus d'enfant de VIRIEU scolarisé à LA TOUR DU PIN.

Le conseil général financera le manque de trésorerie.

Une réflexion a été lancée au sein de l'Association des Maires de France à propos des horaires scolaires : mettre en place 190 jours d'école par an au lieu des 144 actuels.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

-Logi Need : suite à une entrevue avec le Maire, la société d'assistance informatique propose le rachat des matériels Corhofi ; l'échange du serveur ; d'un ordinateur ; d'une imprimante et la maintenance de tout le matériel informatique.

A ce jour, deux contrats sont en cours et compte-tenu des nouveaux équipements, le montant total trimestriel s'élèverait à 2 064.60 € H.T.

Afin de n'avoir qu'un seul règlement trimestriel, il est proposé le regroupement des contrats incluant les nouveaux matériels et la prolongation des équipements déjà loués. (12 loyers trimestriels de 1 888.00 € H.T). A la fin du contrat, pour 1 €, nous pourrions récupérer le matériel.

Le conseil municipal délibère et autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

OBJET : APPROBATION NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement la mairie dispose de deux contrats de maintenance de la Sté FACTUM FINANCE pour la location et la maintenance de tout le parc informatique du secrétariat de mairie.

Le serveur et un poste doivent être changés. La Sté FACTUM FINANCE a adressé en mairie un nouveau contrat, en trois exemplaires, regroupant les deux anciens contrats, ainsi que la location du nouveau matériel qui sera changé fin août. Le montant total des anciens contrats s'élevait à 2 064.60 € H.T par trimestre. Une nouvelle proposition incluant les nouveaux matériels et la prolongation des autres équipements actuels d'un montant de 1 888.00 € H.T est faite pour 12 loyers trimestriels.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau contrat de location de la Société FACTUM FINANCE englobant le tout pour un loyer trimestriel de 1 888.00 € H.T pendant douze trimestres,
- AUTORISE le Maire à signer ce contrat de location n° LM0610359 établi en trois exemplaires, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- INDIQUE que le règlement trimestriel se fera à l'article 6135 du Budget Primitif 2011.

=====

-Atelier d'Eveil de COLOMBE(Familles Rurales) : cette association, comme l'an dernier, sollicite la mairie pour une subvention : un enfant de la commune a participé aux activités en 2010. Le conseil municipal délibère et décide d'attribuer la même subvention que l'an dernier, soit 100.00 €.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ATELIER D'EVEIL DE COLOMBE, ISERE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Atelier d'Eveil, 131 Chemin Neuf à COLOMBE, Isère, demandant une subvention pour leur association. Un enfant de la commune de VIRIEU a participé aux diverses activités proposées par cet atelier en 2010.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'an dernier, une subvention de 100.00 € leur avait été attribuée.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du dossier, après avoir délibéré, et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100.00 € (cent euros) à l'Atelier d'Eveil de COLOMBE, Isère,
- INDIQUE que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2011.

=====

-Institut des Risques Majeurs : la commune souhaite instaurer un plan communal de sauvegarde. L'Institut des Risques Majeurs a adressé un bulletin d'adhésion : le montant de l'adhésion + l'abonnement au bulletin de liaison « Risques Infos » est de 65.00 €. Le conseil municipal délibère et autorise le maire à adhérer. Il désigne un conseiller municipal référent et son suppléant.

OBJET : ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS ET NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX REFERENTS POUR MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu de l'Institut des Risques Majeurs de GRENOBLE, Isère, une proposition d'adhésion et d'abonnement à leur revue. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs circulaires préfectorales préconisent, même dans les petites communes, la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde. Des formations sont prévues pour aider à l'instauration de ce P.C.S. Les objectifs sont : être capable de proposer et de mener des actions concrètes pour rendre le PCS opérationnel ; identifier le processus de vigilance et d'alerte, de sensibilisation et d'implication de la population ; identifier les différents types d'exercice et la manière de les organiser ; participer à un exercice réel dans une collectivité ; formaliser et capitaliser le retour d'expérience d'un exercice ; savoir organiser et mettre en œuvre un exercice PCS...

Un référent doit être désigné parmi les conseillers municipaux, pour la mise en place d'un plan de sauvegarde.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de ce dossier, et à l'unanimité:
-AUTORISE le Maire à signer l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs, ainsi que l'abonnement à leur revue,

-DESIGNE Monsieur Gilbert PONCET, Adjoint, référent titulaire, et Monsieur Gilles BREDA, Adjoint, référent suppléant.

=====

Pour la mise en place de ce Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) : une formation se déroulera les 24 et 25 Novembre 2011 à GRENOBLE.

Objectifs de cette formation : être capable de proposer et de mener des actions concrètes pour rendre le PCS opérationnel ; identifier le processus de vigilance et d'alerte, de sensibilisation et d'implication de la population ; identifier les différents types d'exercice et la manière de les organiser ; participer à un exercice réel dans une collectivité ; formaliser et capitaliser le retour d'expérience d'un exercice ; savoir organiser et mettre en œuvre un exercice PCS...

-Informations :

*Courrier de M. Daniel VITTE :

En raison de la croissance de la population du département de l'Isère, un 5^{ème} siège de sénateurs est créé. Daniel VITTE informe le conseil municipal qu'il conduira en septembre la liste « Isère Indépendance » pour les élections sénatoriales.

*Redevance ordures ménagères : la Cté de communes a voté une redevance spéciale pour les professionnels avec 4 catégories.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 6 septembre 2011 à 19 h.